Liste des 14 allergènes à déclaration obligatoire
Le code de la consommation définit une **liste de 14 allergènes à déclaration obligatoire (ADO)**, régulièrement mise à jour pour prendre en compte les avancées scientifiques. Mises en œuvre en tant que telles ou contenues dans un ingrédient compensé, ces substances allergènes doivent nécessairement être mentionnées sur l'étiquetage du produit.

1. Céréales contenant du gluten (blé, seigle, orge, avoine, épeautre, kamut ou leurs souches hybridées) et produits à base de ces céréales

2. Crustacés et produits à base de crustacés

3. Œufs et produits à base d'œufs

4. Arachides et produits à base d'arachides

5. Poissons et produits à base de poissons

6. Soja et produits à base de soja

7. Lait et produits à base de lait (y compris de lactose)

8. Fruits à coques (amandes, noisettes, noix, noix de cajou, pécan, macadamia, du Brésil, du Queensland, pistaches) et produits à base de ces fruits

9. Céleri et produits à base de céleri

10. Moutarde et produits à base de moutarde

11. Graines de sésame et produits à base de graines de sésame

12. Anhydride sulfureux et sulfites en concentration de plus de 10 mg/kg ou 10 mg/l

13. Lupin et produits à base de lupin

14. Mollusques et produits à base de mollusques